

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

**Séance ordinaire du 4 octobre 2010**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 4 octobre 2010 à 19h30, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller
Est absente :	Madame	Karo Poirier	Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

**1. Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19h30.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2010-10-04-227

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2010
4. Période de questions
5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
  - A- Suivi des procès-verbaux
  - B- Rapport de délégation de pouvoirs
  - C- Suivi du projet de voirie
6. Rapport du maire
7. Rapport de l'inspecteur municipal
  - 7.1 Urbanisme
    - A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de septembre 2010
  - 7.2 Hygiène
    - A- Usine d'épuration et réseau d'égout
    - B- Station de pompage et réseau d'aqueduc
    - C- Écocentre et site des lagunes
  - 7.3 Voirie
    - A- Travaux exécutés en septembre 2010
    - B- Travaux prévus en octobre 2010
8. Rapport du CCU

9. Présentation des comptes
  - A- Approbation de la liste des virements de crédits
  - B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles
  - C- Approbation de la liste des comptes à payer
10. Sécurité incendie
11. AREV
12. MRCVG
13. Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2010-2013
14. Aménagement du parc municipal – Suivi du dossier
15. CPTAQ – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – 108 Route 105
16. CPTAQ – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – 116 chemin Lafrenière
17. Demande d'entretien d'un chemin privé – chemin Deschênes
18. Contrat de cueillette des matières résiduelles
19. Contrat de cueillette des matières recyclables
20. Loi sur la santé sécurité au travail – Obligations de l'employeur
21. Appel d'offres pour le contrat de la patinoire
22. Correspondance
23. Varia
  - A- Bibliothèque
24. Période de questions
25. Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité**

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2010**

M.B. 2010-10-04-228

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2010, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

### **4. Période de questions**

Aucune question n'est posée.

### **5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

#### **A- Suivi des procès-verbaux**

Le rapport du suivi des procès-verbaux est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **Pancarte lotissement – 8 chemin Rivière-Gatineau Nord**

M.B. 2010-10-04-229

**Considérant** la résolution M.B. 2010-09-07-208 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2010;

**Considérant** que cette résolution mandatait la directrice générale pour obtenir un avis juridique en ce qui concerne cette pancarte de lotissement de terrains situés dans la municipalité voisine, pancarte installée sur la propriété du 8 chemin de la Rivière-Gatineau Nord;

**Considérant** que la pancarte a été enlevée par le développeur;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2010-09-07-208 et d'annuler la demande d'avis juridique auprès de nos procureurs pour ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité**

## **B- Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2010-10-04-230

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2010, pour un montant de 5142.95\$.

**Adoptée à l'unanimité**

## **C. Suivi du projet de voirie**

M.B. 2010-10-04-231

**Considérant** le rapport du suivi de projet de voirie, préparé et déposé par la directrice générale et ce, en date du 30 septembre 2010;

**Considérant** la résolution M.B.2010-06-07-144 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2010;

**Considérant** que le solde disponible inscrit dans le rapport déposé est au montant de 3724\$;

**Considérant** la nécessité de débloquer des crédits budgétaires supplémentaires pour les travaux de voirie à être exécutés d'ici la fin de l'année 2010;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de débloquer des crédits budgétaires pour une somme supplémentaire de 15000\$ pour les travaux de voirie à exécuter d'ici la fin de l'année courante. Les crédits proviendront des postes suivants : « Location machinerie » (02-320-00-516), « Gravier et sable » (02-320-00-620), « Entretien réparations infrastructures » (02-320-00-521).

**Adoptée à l'unanimité**

## **6. Rapport du maire**

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de septembre 2010 et il résume les principales activités tenues durant ce mois.

## **7. Rapport de l'inspecteur municipal**

## **7.1 Urbanisme**

### **A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de septembre 2010**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de septembre 2010 sont déposées.

## **7.2 Hygiène**

### **A- Usine d'épuration et réseau d'égout**

#### **Note au procès-verbal**

L'inspecteur municipal informe les membres du conseil qu'il a procédé au nettoyage du réseau d'égout dans le secteur de la rue Lecompte. Des travaux sont prévus prochainement afin de remédier à une problématique dans le réseau sur cette rue et ce, du côté sud-est de la rue.

### **B- Station de pompage et réseau d'aqueduc**

#### **Note au procès-verbal**

L'Inspecteur municipal informe les membres du conseil que le niveau d'eau du puits municipal est revenu à la normale et ce, depuis l'installation de la valve.

### **C- Écocentre et site des lagunes**

## **7.3 Rapport du directeur des travaux publics**

### **A- Travaux exécutés en septembre 2010**

### **B- Travaux prévus en octobre 2010**

#### **Note au procès-verbal**

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux exécutés durant le mois de septembre 2010 de même que les travaux prévus pour le mois d'octobre 2010.

## **8. Rapport du CCU**

## **9. Présentation des comptes**

### **A- Approbation de la liste des virements de crédits**

### **B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles**

M.B. 2010-10-04-232

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2010 pour un montant total de 58357.45\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

## **C- Approbation de la liste des comptes à payer**

M.B. 2010-10-04-233

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 septembre 2010 pour un montant de 77531.93\$ et d'autoriser les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

### **10. Sécurité incendie**

### **11. AREV**

### **12. MRCVG**

### **13. Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2010-2013**

M.B. 2010-10-04-234

**Considérant** la demande formulée à la firme Génivar pour actualiser l'étude effectuée en 2002 en ce qui concerne la mise à niveau du système aqueduc;

**Considérant** le prix fourni par cette firme pour effectuer les travaux demandés;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu de demander à la firme Cima+ de nous soumettre un prix pour effectuer une étude de mise à niveau de notre système d'aqueduc.

**Adoptée à l'unanimité**

### **14. Aménagement du parc municipal – Suivi du dossier**

Un suivi verbal est fait en ce qui concerne l'avancement de ce dossier et des travaux à être effectués.

### **15. C.P.T.A.Q. – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – 108 Route 105**

M.B. 2010-10-04-235

**Considérant** la demande déposée par monsieur Michel Madore, propriétaire, pour l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, de sa propriété située au 108 Route 105, propriété ayant comme cadastre P12 et P13-1, rang 2 dans le canton de Bouchette et dont la superficie visée par cette demande est de 10621 m<sup>2</sup> selon la description incluse au contrat d'acquisition;

**Considérant** que la municipalité de Bouchette doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant les demandes de cette nature;

**Considérant** que la réglementation municipale permet ce type d'usage, soit l'usage h1, habitation unifamiliale isolée, dans la zone touchée par cette demande, soit la zone A-133;

**En conséquence**, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que la municipalité de Bouchette recommande à la CPTAQ d'accepter la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour la propriété située au 108 Route 105, portant le matricule 4617-41-4509 et dont le cadastre est P12 et P13-1, rang 2 dans le canton de Bouchette.

**Adoptée à l'unanimité**

**16. CPTAQ – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – 116 chemin Lafrenière**

M.B. 2010-10-04-236

**Considérant** la demande déposée par monsieur Allan Burke, propriétaire, pour l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, de sa propriété située au 116 chemin Lafrenière, propriété ayant comme cadastre 33-2, rang 2 dans le canton de Cameron et dont la superficie visée par cette demande est de 1181 m<sup>2</sup>;

**Considérant** que la municipalité de Bouchette doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant les demandes de cette nature;

**Considérant** que la réglementation municipale permet ce type d'usage, soit l'usage h1, habitation unifamiliale isolée, dans la zone touchée par cette demande, soit la zone A-120;

**Considérant** la résolution M.B. 2007-07-03-147 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2007;

**Considérant** que ce secteur du Lac Chalifoux est un secteur de villégiature en zone agricole;

**Considérant** que présentement les terrains adjacents au Lac Chalifoux sont occupés par des résidents ou des villégiateurs;

**Considérant** que ce terrain n'est pas exploité présentement par une activité agricole;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu que la municipalité de Bouchette recommande à la CPTAQ d'accepter la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour la propriété située au 116 chemin Lafrenière, portant le matricule 4822-72-0087 et dont le cadastre est 33-2, rang 2 dans le canton de Cameron.

**Adoptée à l'unanimité**

**17. Demande d'entretien d'un chemin privé – chemin Deschênes**

M.B. 2010-10-04-237

**Considérant** la demande écrite déposée par un des propriétaires utilisant le chemin Deschênes, monsieur Jean-Pierre Lépine;

**Considérant** que le chemin Deschênes est un chemin privé situé dans la municipalité de Bouchette;

**Considérant** que cette demande est signée par une vingtaine d'utilisateurs de ce chemin privé;

**Considérant** que cette lettre concerne une requête à l'effet que la municipalité de Bouchette entretienne ce chemin privé;

**Considérant** l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales LCM, une municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains ;

**Considérant** que cet article n'oblige aucunement une municipalité à procéder à l'entretien des voies privées sur son territoire;

**Considérant** que le propriétaire du fonds de terrain doit donner son autorisation pour permettre à la municipalité d'intervenir sur sa propriété;

**Considérant** que dans le cas présent, la municipalité n'est aucunement autorisée à intervenir sur ce terrain privé;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'aviser le demandeur que la municipalité de Bouchette ne peut répondre positivement à sa demande en ce qui concerne la prise en charge de l'entretien du chemin Deschênes.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **18. Contrat de cueillette des matières résiduelles**

M.B. 2010-10-04-238

**Considérant** que les contrats de cueillette des matières résiduelles et des matières recyclables se termineront le 31 décembre 2010;

**Considérant** que les deux devis doivent être examinés avant de retourner en appel d'offres pour ces services municipaux;

**En conséquence**, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu qu'un comité d'étude soit formé pour procéder à l'examen des devis d'appel d'offres pour le contrat de cueillette des matières résiduelles et le contrat de cueillette des matières recyclables. Ce comité sera formé des membres suivants et ce, selon leur disponibilité : Le maire Réjean Major, les conseillers André Patry, Yvon Pelletier, Gaston Lacroix et Denis Lacroix et la directrice générale Claudia Lacroix.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **19. Contrat de cueillette des matières recyclables**

Sujet traité avec le point 18.

#### **20. Loi sur la santé sécurité au travail – Obligations de l'employeur**

Sujet reporté au printemps prochain.

## 21. Appel d'offres pour le contrat de la patinoire

M.B. 2010-10-04-239

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour le contrat de la patinoire et ce, selon le devis préparé par la directrice générale et approuvé par les membres du conseil municipal.

**Adoptée à l'unanimité**

## 22. Correspondance

### 22.1 Dossier CPTAQ pour l'Île Patry – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture

M.B. 2010-10-04-240

**Considérant** la résolution M.B. 2008-03-03-062 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2008;

**Considérant** la résolution M.B. 2008-07-07-163 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2008;

**Considérant** que ces deux résolutions avaient comme objectif de recommander à la CPTAQ d'accepter le projet présenté par Monsieur Michel Patry pour l'utilisation de l'île Patry à des fins commerciales soit un terrain de golf et un camping rustique de 20 emplacements;

**Considérant** que ce projet représente des avantages de développement économique pour la région;

**Considérant** que ce projet se situe sur une île;

**Considérant** que les membres du conseil sont d'accord pour appuyer ce projet une seconde fois en autant que les autres cultivateurs avoisinants ne soient pas pénalisés par ce projet dans leurs activités présentes ou futures;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu que les membres du conseil municipal réitèrent leur appui au projet présenté par Denise et Michel Patry visant à développer un terrain de golf et un camping rustique sur leur propriété de l'île Patry.

**Adoptée à l'unanimité**

## 23. Varia

### A- Bibliothèque

#### Notes au procès-verbal

La conseillère responsable du dossier « Bibliothèque », Michelyne Bélair, a distribué à chacun des membres du conseil municipal et à la directrice générale, une carte de membre de la bibliothèque municipale.

Elle a aussi distribué une publicité en ce qui concerne une activité qui se tiendra à la bibliothèque le mercredi 27 octobre 2010 à l'occasion de la fête de l'Halloween.



Le dimanche 17 octobre 2010 se tiendra aussi une activité à l'église de Bouchette relativement à la tournée « Les contes et légendes de l'Outaouais ».

### **Bibliothèque - Boîte aux lettres**

M.B. 2010-10-04-241

**Considérant** que la conseillère responsable du dossier de la bibliothèque a récupéré une vieille boîte aux lettres d'une autre municipalité de la MRCVG;

**Considérant** que cette boîte aux lettres permettra aux utilisateurs de la bibliothèque municipale de remettre les livres empruntés à la bibliothèque et ce, à l'extérieur des heures d'ouverture de la bibliothèque;

**Considérant** que les membres du conseil sont d'accord à offrir ce nouveau service aux citoyens de la municipalité;

**Considérant** que cette boîte aux lettres nécessite des travaux de restauration;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de débloquer une somme budgétaire de 200\$ pour la restauration de la boîte aux lettres qui servira à la bibliothèque municipale. Cette dépense sera imputée au poste « Entretien bibliothèque » (02-702-30-521).

**Adoptée à l'unanimité**

### **24. Période de questions**

Aucune question n'est posée.

### **25. Levée de la séance**

M.B. 2010-10-04-242

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de lever la présente séance à 21h10.

**Adoptée à l'unanimité**

---

*Réjean Major*  
Maire

---

*Claudia Lacroix*  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière